

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARRENES

### SEANCE DU 2 MAI 2023

Convocation faite le 28 AVRIL 2023.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu précédent
- Création de poste ADJOINT Administratif 22/35<sup>ème</sup>
- Création de poste ADJOINT Technique 5/35<sup>ème</sup>
- Désignation de conseillers délégués
- Rémunération des conseillers délégués
- Convention avec la COMCOM concernant la mise à disposition des employés municipaux pour l'entretien des abords du bâtiment intergénérationnel
- Convention collective des encombrants
- QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte le 22 MAI 2023 à 20h08

**Étaient présents** : M. Michaël PLUVIAUD, M. Dominique REPAS, Mme MILLOT Catherine, M. Laurent PERIGAUD, M. Didier BOMPEIX, Mme Cécile TURGIS, Mme Aurélie GOUT, M. Daniel CARDEAUD et M. Frédéric FIEDLER.

**Absents excusés** : Mme Valérie VILLIER et Mme Joëlle DEVAUD

**Secrétaire de séance** : Mme GOUT Aurélie

-----  
APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT A L'UNANIMITE

#### 2023-030. DESIGNATION D'UN CONSEILLER DELEGUE

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste de conseiller municipal délégué en charge :

- du service technique auprès des agents communaux.

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire souhaite donner cette délégation à M. Didier BOMPEIX ;

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DE CREER** un poste de Conseiller délégué ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision

Après délibération, les propositions sont adoptées à la majorité (1 abstention : Mr BOMPEIX)

**2023-031 FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DELEGUE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (8 Pour, 0 Contre, 1 Abstention)

**DECIDE** et avec effet **au 3 MAI 2023** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire et du conseiller délégué comme suit :

**POPULATION** : 218

	<b>TAUX maximal</b> (en % de l'Indice brut terminal de la FP)	<b>TAUX ALLOUES</b> aux élus
<b>Maire</b>	25,5 %	<b>25,5 %</b>
<b>1<sup>er</sup> Adjoint</b>	9,9 %	<b>6,6 %</b>
<b>Conseiller délégué</b>		<b>3,3 %</b>
<b>TOTAL</b>	35,40 %	<b>35,40 %</b>

**2023-032 CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT ET RELATIVE AU RECRUTEMENT, LE CAS ECHEANT, D'UN AGENT CONTRACTUEL**

Sur le rapport de **M. le Maire** et après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**

La création, à compter du 3 mai 2023 au tableau des effectifs d'un emploi permanent de secrétaire de mairie, dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie **C**, à **temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures**.

**2023-033 CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT ET RELATIVE AU RECRUTEMENT, LE CAS ECHEANT, D'UN AGENT CONTRACTUEL**

Sur le rapport de **M. le Maire** et après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**

La création, à compter du 3 mai 2023 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'agent d'entretien des bâtiments communaux, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie **C**, à **temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 5 heures**.

**2023-034 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES A TITRE ONEREUX  
AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BENEVENT GRAND-BOURG**

Dans le cadre du bon entretien extérieur de la résidence intergénérationnelle,

Sur le rapport de **M. le Maire** et après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**

- De mettre à disposition l'agent technique pour un volume horaire de 44H par an à la communauté de communes Bénévent grand-Bourg moyennant une participation financière à la hauteur du Grade et du poste de l'agent concerné.
- De demander une participation financière pour le coût des fournitures.
- Autorise Mr le Maire à signer cette convention avec la communauté de communes Bénévent Grand-Bourg.

**2023-035 CONVENTION COLLECTE DES ENCOMBRANTS AVEC L'association  
MAXIMUM**

Le Maire propose de signer une convention avec l'association MAXIMUM située 1 les Magrimauds – 87160 MAILHAC SUR BENAIZE afin d'organiser 2 collectes par an d'encombrants (Electroménager, ferraille, literie, mobilier...) à l'exception des déchets verts, des gravats, de tous les déchets collectés au titre des ordures ménagères et assimilés, des DDS et des produits qui ont pour destination les « ECO POINTS »

Elle sera du type « porte à porte » avec inscription préalable auprès du secrétariat.

L'information à la population reste à la charge de la collectivité.

La prestation est proposée au prix de 269 € par ½ journée de collecte.

Sur le rapport de **M. le Maire** et après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**

- D'ACCEPTER cette proposition faite par l'association MAXIMUM.
- D'ORGANISER 2 collectes par an.
- D'AUTORISER Mr le Maire à signer cette convention.

**Informations diverses**

**REGISSEUR REGIE MANIFESTATION** : Le conseil municipal décide de nommer Mr TRONCHE Jean-Claude au poste de régisseur et Mme PEYNE Valérie et Mr OLIVER Jean-Christophe au poste de suppléant.

**FETE DU PRINTEMPS** : Préparation et avancement. Une réunion le 5 Mai à 20H est prévu avec les bénévoles.

Les randonnées seront balisées en Bleu, Jaune et Orange.

Attribution des emplacements.

Séance levée à 21h24

Le secrétaire de séance  
Mme GOUT Aurélie

Mr le Maire  
Mr PLUVIAUD Michaël